



Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Au titre de l'exercice 2008, le Conseil de Surveillance s'est réuni le 11 mars 2008, le 9 septembre 2008 et le 11 mars 2009 afin d'examiner l'activité et les comptes de la Société et du Groupe.

À chacune de ces réunions, auxquelles ont participé les dirigeants du Groupe et les Commissaires aux Comptes, l'examen des comptes a été accompagné d'un compte-rendu détaillé de la situation et de l'évolution des activités de la Société et du Groupe et suivi d'un large échange de vues.

Chaque réunion du Conseil de Surveillance a été précédée par une réunion du Comité des Comptes qui, après avoir procédé à un examen détaillé des états financiers et des procédures comptables et pris connaissance des l'organisation des procédures de contrôle interne en matière comptable et financière et d'exposition aux risques, a rendu compte de sa mission au Conseil.

Au titre de l'exercice 2008, le Conseil de Surveillance s'est également attaché à examiner les dispositions de la loi du 3 juillet 2008 relatives au contenu élargi du rapport du Président du Conseil de Surveillance soumis aux actionnaires ainsi que celles du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008. Il a également évoqué les dispositions issues de l'Ordonnance du 8 décembre 2008, transposant la Directive n° 2006/43/CE du 17 mai 2006, eu égard à la composition et aux missions du Comité des Comptes de la Société sur le contrôle des comptes.

Enfin, lors de sa réunion du 11 mars 2009, le Conseil a approuvé le projet de rapport qui lui a été présenté par le Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et l'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Il a adopté un Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance.

Sa mission remplie, le Conseil de Surveillance vous informe qu'il n'a pas d'observation à formuler tant sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé que sur la gestion de la Société et du Groupe.

Fait à Paris, le 11 mars 2009

Olivier Heckenroth

Président du Conseil de Surveillance